



mauvaise foi avancée par le créancier suite à recevabilité dossier de surendettement

Par **Orionneptune**, le **14/03/2019** à **18:35**

Bonjour,

Notre dossier de surendettement a reçu la recevabilité de la BDF- Un créancier sur 7 conteste et déclare notre mauvaise foi- nous avons fait preuve d'imprudence car jusqu'à alors nos dossiers de crédits étaient accordés et jamais nous n'avions eu d'impayés : la spirale de l'endettement nous a conduit à ne pas dire toute la vérité concernant d'autres échéances, d'autres crédits... nous passons devant le juge en mai, et souhaiterions avoir des conseils pour cette situation

Merci

Par **youris**, le **14/03/2019** à **19:21**

bonjour,

donc si je comprends, vous avez souscrit des crédits sans mentionner ceux que vous aviez déjà et vous avez ainsi menti sur votre véritable solvabilité.

il est toujours indiqué que l'emprunteur a le devoir de fournir tous les éléments nécessaires pour que la société de prêt puisse apprécier sa capacité de remboursement.

L'emprunteur doit donc se montrer loyal et communiquer l'ensemble des justificatifs demandés pour que le prêteur puisse évaluer le montant du prêt qu'il peut accorder.

effectivement le créancier concerné peut plaider votre mauvaise foi.

devant le tribunal, je vous conseille de dire la vérité sur ce qui vous a amené à cette situation.

salutations

Par **Orionneptune**, le **15/03/2019** à **10:28**

Merci de votre gentillesse pour votre encouragement et conseil